

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 05 septembre 2024 à 15h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 29/08/2024

Date de publication : 12 SEP. 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq septembre à quinze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 17 - Absents : 9 dont pouvoirs : 0

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Henri CHIRIS, Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DELIA, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON, Christian ZEDET.

ABSENTS : Gérard BOUCHARD, Claude CEPPI, Yves FUNEL, Ismaël OGEZ, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Gilles RONDONI, Claude SERRA, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Projets de décisions du bureau

DB2024_072 : Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

DB2024_073 : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 - OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions

DB2024_074 : Promesse de convention de servitude de passage de canalisations publiques d'eaux usées / d'eau potable en terrain privé des parcelles cadastrées section DR n°510 à n°517 et DR n°271 sises au Hameau Tzigane

- Préparation du conseil communautaire

- Présentation des simulations des bases minimums des C.F.E

- Dotation de solidarité Communautaire

- **Signature de la convention de partenariat avec VOLTALIS pour le développement de capacités de pilotage de la consommation électrique au profit de la transition énergétique sur le territoire de la CAPG**
- **Questions diverses**
 - *Projet de création d'un pôle culturel et la réalisation d'une cuisine centrale à Peymeinade (demandes d'aides financières au département)*
 - *10^{ème} anniversaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse*
 - *Cendriers portatifs en partenariat avec l'ARCOM (suite à la demande Mme Geneviève Renailier/ commune de Peymeinade suggérant d'étendre cette initiative à Peymeinade)*

➤ **Projets de décisions du bureau**

Décision n°DB2024_072 : Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Les établissements d'accueil doivent régulièrement mettre en conformité leur règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement des structures et y annexer différents protocoles, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires.

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver la mise à jour du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et des services de la protection maternelle et infantile du Département.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement et ses annexes joints à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce règlement de fonctionnement qui s'appliquera et se substituera aux anciens règlements à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- **D'AUTORISER** le service Petite Enfance à appliquer et à diffuser ce règlement à compter de 1^{er} septembre 2024.

Décision n°DB2024_073 : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 – OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" – Attribution de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé opérationnels depuis le 4 octobre 2022 pour une durée de 5 années, la communauté d'agglomération attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions. Aussi a-t-elle été saisie, via son opérateur la SPL Pays de Grasse Développement, sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, gestionnaire des aides de l'Anah par délégation de compétence. Les vingt (20) demandes de subventions déposées au titre de l'OPAH "Pays de Grasse" 2022-2027 portent, pour la Communauté d'agglomération, sur un montant de 37 865,00 € et pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 19 286,00 €, pour un total de travaux de 297 579 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par les conventions d'opérations programmées pour la période 2022-2027 et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération pour un montant global de **37 865,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **19 286,00 €**, aux propriétaires cités ci-avant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2024 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée au titre des opérations programmées pour la période 2022-2027, conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Décision n°DB2024_074 : Promesse de convention de servitude de passage de canalisations publiques d'eaux usées / d'eau potable en terrain privé des parcelles cadastrées section DR n°510 à n°517 et DR n°271 sises au Hameau Tzigane

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'est vue transférer la compétence eau et assainissement.

Il ressort de l'inventaire patrimonial des réseaux d'eaux usées / d'eau potable que certaines servitudes de passage de canalisations installées sur les terrains privés n'ont pas été corroborées par le formalisme administratif adéquat.

Il en est ainsi des parcelles cadastrées section DR n°510 à n°517 et section DR n°271 sises au Hameau tzigane, quartier Saint-Marc sur la commune de Grasse.

En conséquence, il convient de formaliser ces servitudes par la passation de conventions de promesse de servitude de canalisation.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** l'établissement et la régularisation des servitudes de canalisation impactant les parcelles cadastrées section DR n°510 à DR n°517 et DR n°271 sises à Grasse, quartier Saint-Marc, Hameau Tzigane ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions de promesse dont le modèle est joint à la présente ;
- **D'AUTORISER** le Président à réitérer les promesses par actes authentiques et à les signer ;

- **D'AUTORISER** la prise en charge des dépenses afférentes aux actes authentiques et à leur publication au service de la publicité foncière et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Présentation des simulations des bases minimums des C.F.E**
- **Dotation de solidarité Communautaire**
- **Signature de la convention de partenariat avec VOLTALIS pour le développement de capacités de pilotage de la consommation électrique au profit de la transition énergétique sur le territoire de la CAPG**

➤ **Commissions à venir :**

- FINANCES, le mercredi 11 septembre 2024 à 16h00 à la CAPG – Espace Jacques Louis Lions
- MOBILITES – TRANSPORTS, le mercredi 11 septembre 2024 à 18h00 à la CAPG – Salle du RDJ

Fin de la séance à 17h18

Fait à Grasse, le 09 septembre 2024

Le Président

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

